





<b>Composition du dossier</b>	Nombre de page(s) : Nombre de plan(s) :
<b>Délai souhaité par le demandeur pour la réception de l'avis</b>	

### Informations à l'attention du demandeur

- Conformément aux dispositions de l'article 4, § 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 19 décembre 2014 fixant l'organisation de la prévention incendie dans les zones de secours, l'avis sollicité auprès de la Zone de secours Lg-5 n'est pas considéré comme un contrôle tel que visé à l'article 5 de la loi du 30 juillet 1979 relative à la prévention des incendies et des explosions ainsi qu'à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile dans ces mêmes circonstances. **Cet avis est donc facultatif** ;
- La prestation fournie par la Zone de secours Lg-5 donne lieu à une facturation en application des dispositions du Règlement zonal de tarification des missions de la Zone (mission initiale) ;
- La Zone de secours Lg-5 prend des dispositions pour émettre l'avis demandé dans les 30 jours ouvrables à dater de la réception de la demande au Bureau Zonal de Prévention. Toutefois, ce délai peut, dans certaines circonstances et notamment dans le cas où des pièces seraient manquantes pour permettre l'examen du dossier, être prolongé ;
- Le présent formulaire est à adresser par écrit ou par courriel à :

**Zone de secours Lg-5 – Bureau Zonal de Prévention**  
 Sur le Meez 1  
 4980 TROIS-PONTS  
 zone5wal@gmail.com

Cadre réservé au BZP

Date d'entrée :  
 N° ABIFIRE :

Visa Cdt. Zone

Visa Dir. Prévention

Le Demandeur<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Le demandeur déclare avoir pris connaissance des informations reprises au sein du présent formulaire et mis à disposition de la Zone de secours l'ensemble des pièces utiles à l'examen du dossier